





Cadre législatif plus uniforme et plus juste

Propositions/mesures/actions:

- A. Uniformiser le cadre législatif
- B. Réviser la liste des activités à risque
- C. Développer un système de primes
- D. Créer des synergies dans la gestion des terres excavées
- E. Simplifier le système de dérogations
- F. Uniformiser et simplifier le système d'agréation/enregistrement Constats sans proposition consensuelle
- G. La question des aliénations de droits réels

Mise en œuvre nécessitant une modification des textes







A. Uniformiser le cadre législatif

Constats:

- Décret sols + toute une série de procédures parallèles (IED, SPAQuE, décharges, ...)
- Règles différentes selon les procédures -> équité ?

Proposition:

- Homogénéiser les procédures
 - Rapport de base → ECO (comme pour autres AR ; souvent PE/PU sur site IED)
 - Un seul rapport sol + déchets pour les décharges (avec spécificités techniques)
 - (Re)Positionnement de SPAQuE

Mise en œuvre:

- Révision de plusieurs textes (décret sols, IED, déchets, ...) -> complexe
- Travail en cours concernant le positionnement de SPAQuE







B. Réviser la liste des AR

Constats:

- Liste illogique
 - Ex : découpe jambon = activité à risque (AR) ; garage entretien < 3 ponts et fosses pas AR

Proposition:

- Réviser la liste en se basant sur le risque de pollution et non la classe de PE
- Prise en compte du risque de pollution sol et eau souterraine
- Prise en compte des polluants émergents

Mise en œuvre:

- Travail préalable d'évaluation du risque par activité
 - Statistiques sur base des études réalisées
 - Travaux / listes existants







C. Développer un système de primes

Constats:

- Coût des études (élevé comparativement aux autres régions)
- Frais de dossier
- Système de primes en RBC

Proposition:

- Développer un système de primes pour les études et les travaux
- Pour personnes (propriétaires, exploitants, ...) « innocentes »
- Alimentation du fond cf RBC (attestations de sol)
- Utilisation et utilité des frais de dossier ?

Mise en œuvre :

Analyse préalable des montants in et out potentiels







D. Créer des synergies dans la gestion des terres excavées

Constats:

- Incompatibilité des méthodes de prélèvement entre RW et RF/RBC
- Incompatibilité des méthodes analytiques entre RW et RF/RBC
- Transfert de terres RW vers RF/RBC et vice versa
- Mène à des doublons dans les travaux de terrain et de laboratoire

Proposition:

• Créer plus de synergies au niveau des protocoles d'échantillonnage et des protocoles analytiques avec les autres régions

Mise en œuvre:

 Complexe car nécessite des modifications à beaucoup de niveaux → nécessite une mission transversale







E. Simplifier le système de dérogations

Constats:

- Beaucoup de possibilités de sortir du décret sols
- Via demandes de dérogation → délai d'approbation : 60 jours
- Système complexe pour les non-initiés
- Validité limitée
- Ressenti des experts : beaucoup de pertes de temps pour les experts et pour la DAS Proposition :
- Dérogations automatiques ou à notifier (ex : CCS récent + pas d'AR)
- Déclassification des terrains pêches si pas AR dessus (ex : zoning entièrement pêche)

Mise en œuvre:

Nécessite révision des textes mais a priori facile







F. Uniformiser/simplifier les agréations/enregistrements

Constats:

- Côté experts :
 - Agrément expert + agrément foreur + enregistrement préleveur
 - Pour piézomètres : déclaration chantier + déclaration DEE
 - Utilité?
 - Rend les responsabilités floues
 - Lourdeur administrative
 - Illogismes:
 - Universitaire peut prélever sous couvert agrément expert si pas d'expérience
 - Non-universitaire ne peut pas prélever sous couvert agrément expert même si expérimenté
 - Non-universitaire ne peut pas être personne habilitée même si très expérimenté
- · Côté entrepreneurs : rien, tout le monde peut assainir







F. Uniformiser/simplifier les agréations/enregistrements

Proposition:

- Suppression nécessité agrément foreur pour des piézomètres environnementaux
 - Limite en termes d'usage ou de profondeur/type de nappe le cas échéant
- Suppression nécessité enregistrement si préleveur lié à expert (responsabilité expert)
- Suppression nécessité déclaration de chantier et DEE
- Instaurer un agrément ou enregistrement entrepreneur
- Prise en compte de l'expérience utile

Mise en œuvre:

Révision des textes nécessaire mais a priori facile







G. Question des aliénations de droits réels

Constats:

- Aliénation de droit réel n'est pas un élément générateur contrairement à RBC
- Beaucoup d'études officieuses, très partielles
- Beaucoup d'informations « sous le radar »
- Faux sentiment de connaissance et réelle insécurité juridique pour les acquéreurs